



## Renouvellement contrat a durée déterminée

Par **Audreylfc**, le 14/12/2011 à 22:32

Bonjour ,

J'ai travailler pendant quelques mois dans un hypermarché en tant que cassiere il mon renouveler mon contrat environ 7 fois étant que des CDD d'une semaine voir quelques semaines au maximum ..Or on m'a toujours dit qu'au bout de deux CDD un CDI doit aboutir seulement sur chacun de mes contrat c'était pour un poste de caissière mais le nom de la personne que je remplacer n'était jamais la meme elle varier soit par un remplacement de congé maladie soit par un remplacement pour congé payer en changeant de salariés au fil des contrat . L'employeur est'il dans ces droits dans ce cas la ?

Merci d'avoir pris le temps de lire et pour d'autre de repondre

Par **P.M.**, le 15/12/2011 à 14:57

Bonjour,

Les CDD de remplacement(s) ne sont pas concernés par la limite ni du nombre de contrats successifs ni de leur durée...

Par **Audreylfc**, le 15/12/2011 à 16:59

Merci